



La lettre de la LOUVETERIE

Bulletin d'information de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France



La France et ses nouvelles régions

Les élections régionales de ces 6 et 13 décembre ont rappelé à chaque citoyen que la réforme territoriale issue de la loi du 16 janvier 2015 était en marche.

Pour la plupart d'entre nous, il nous faudra de plus en plus penser « nouvelles grandes régions », « nouvelles institutions régionales ». Rappelons cependant que des instances régionales sont déjà au cœur même du fonctionnement de la Louveterie : dans la procédure de nomination des louvetiers, la circulaire du 5 juillet 2011 prévoit par exemple un examen des candidatures par le Directeur de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) entouré du Président de la Fédération régionale des chasseurs et d'un minimum de 4 Lieutenants de Louveterie de la région désignés par l'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie de France.

Nouvelle architecture de la république : 13 régions se substituent aux 22 régions métropolitaines existantes. Il est évident que les services régionaux des Ministères en charge de l'Ecologie, de l'Agriculture, de la Forêt vont désormais monter en puissance et que nous devons nous y adapter ! En ce qui concerne l'organisation nationale de la Louveterie au travers de son Association Nationale, ce changement institutionnel ne nécessitera pas de modifications statutaires supplémentaires : le conseil d'administration d'une association reconnue d'utilité publique se compose en effet de 12 à 24 membres. La représentation au conseil d'administration national des 13 nouvelles régions métropolitaines fera toutefois dès 2016 l'objet d'une réflexion au sein du conseil d'administration de notre Association. Vous serez régulièrement informés. Une fois encore, faut-il rappeler que notre organisation nationale - et chacun a le devoir d'y participer ! - est par les temps qui courent absolument indispensable pour rapidement s'adapter à la nouvelle hiérarchie décisionnelle de l'Etat. Votre engagement est essentiel.

Au nom du Conseil d'administration, je vous adresse ainsi qu'à vos familles mes meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

Très cordialement.

Le Président,
Bernard COLLIN



Mise en place d'une brigade Loup

Le samedi 18 juillet, Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie annonçait la mise en place imminente de « Brigades d'appui » aux éleveurs victimes d'attaques de loup, attaques qui rappelait-elle ont doublé en 5 ans.

L'ONCFS et la Louveterie ne pouvaient plus seuls assurer toutes les interventions notamment nocturnes auprès des éleveurs.

Nous avons cependant immédiatement interrogé l'Etat sur la situation et le rôle de la Louveterie vis-à-vis de ces nouvelles brigades d'appui.

En fait, on parle aujourd'hui de la mise en place d'UNE brigade loup. Celle-ci a été créée le 1er septembre 2015 à l'initiative de la Ministre de l'Ecologie. Elle est constituée de 10 jeunes de moins de 25 ans recrutés en contrat d'avenir pour 3 ans et est placée sous l'autorité du délégué interrégional Alpes-Méditerranée - Corse de l'ONCFS. Tous ces jeunes sont titulaires du permis de chasser avec une expérience de plusieurs années pour la majorité d'entre eux.

Basée actuellement dans les Alpes de Haute-Provence, elle est amenée à intervenir principalement dans les départements de l'arc alpin fortement impactés par la présence du loup.

Ses missions principales sont, par ordre de priorité :

- la participation aux tirs de défense et de défense renforcée en soutien aux éleveurs,
- la participation aux tirs de prélèvements,
- la réalisation de constats de dommages en appui aux services départementaux de l'ONCFS,
- la participation aux opérations de suivi de la population lupine.

Au cours du mois de septembre 2015, premier mois de son activité, elle est intervenue sur 3 départements alpins (Savoie, Alpes de Haute-Provence et Hautes-Alpes). Les éleveurs concernés faisaient face à une situation critique avec des attaques récurrentes. Par sa présence, la brigade a sou-

vent permis d'écarter les loups, au moins un certain temps.

Lors de leurs missions, ils ont pris l'initiative de relever un grand nombre d'informations, comme par

exemple la localisation des loups, qu'ils transmettent aux Lieutenants de Louveterie et autres partenaires locaux lorsqu'ils quittent le secteur. Cette organisation a permis d'aider les Louvetiers lors de la battue organisée à Bayon.

Les premiers retours semblent donc positifs.

Bilan des dommages sur les troupeaux domestiques

Les chiffres publiés comptabilisent désormais le nombre d'attaques et de victimes constatées déduction faite des dossiers rejetés pour lesquels la responsabilité du loup n'est pas retenue.

Les cartes permettent la comparaison entre les attaques et victimes constatées de l'année 2015 (chiffre de gauche) et celles de l'année 2014 (chiffre de droite).

au 31 octobre	2015	2014
Nombre d'attaques constatées :	2 100	2 054
Nombre de victimes constatées :	7 377	7 628

Le programme national Loup, c'est aujourd'hui par an : 15 millions € de protection des troupeaux et 3 millions € d'indemnisation des victimes.

Voir en page suivante les cartes correspondant aux attaques et victimes constatées du 1er janvier au 31 octobre 2015 / 2014

Bilan du protocole d'intervention sur la population de loups

Extraits de la Lettre d'information sur le loup n°7 de septembre-octobre 2015 (DREAL de la Région Rhone-Alpes)

Au 31 octobre 2015, on pouvait dénombrer :

- 755 arrêtés préfectoraux de tir de défense simple en vigueur dans 12 départements.
- 74 arrêtés préfectoraux de tir de défense renforcée valides dans 7 départements.
- 4 arrêtés de tir de prélèvements signés dans 3 départements ; 1 en vigueur.
- 24 arrêtés de tir de prélèvements renforcé délivrés dans 6 départements ; 19 en vigueur.
- 5 arrêtés de tir de prélèvements attaqués : 1 arrêté suspendu.

Au 31 octobre 2015, 20 loups avaient été abattus ; au 17 décembre 2015 on était à 32 animaux.

ENTRAÎNEMENT AU TIR

Dans l'attente d'un nouvel arrêté en négociation, aucune nouvelle autorisation de détention et port d'armes de poing n'est actuellement délivrée et ce ne sont pas les derniers attentats qui ont cruellement touché la France, l'état d'urgence décrété, les campagnes anti-armes y compris les armes de chasse qui vont faciliter les procédures actuellement en négociation au Ministère de l'Intérieur. Et pourtant la mise en œuvre dans plusieurs départements d'une formation et d'un entraînement régulier des Lieutenants de Louveterie, demandés par le Ministère de l'Intérieur se met en place. Après la Haute Savoie où une convention de formation et d'entraînement au tir en partenariat avec l'O.N.C.F.S. a été mise en route en juin 2014 (relire la Lettre de la Louveterie de septembre 2014), c'est le Président des Lieutenants de Louveterie des Alpes Maritimes, Jean-Marie Maria qui confirme la convention passée avec la commune de Tourette Levens et son stand de tir Club des Forces de l'Ordre du Mont Chauve, portant sur l'organisation de 4 séances de tir par an. Ce 19 novembre 2015, 10 Lieutenants de Louveterie ont participé à la première séance tirant chacun 50 cartouches. La journée était animée par Mr Sébastien Honoré, moniteur de tir à l'ONCFS.

MISSION SYLVATUB

La Louveterie a participé au dernier Comité de pilotage Sylvatub qui s'est tenu au Ministère de l'Agriculture ce 15 décembre 2015.

La tuberculose s'incrute : une centaine de foyers de tuberculose bovine sont encore enregistrés en France

Révision du protocole Sylvatub :

Les grandes lignes du protocole de surveillance de la faune sauvage sont conservées mais des changements importants ont été apportés notamment dans la redéfinition des critères épidémiologiques justifiant la détermination des niveaux de surveillance départementaux, dans la qualification des prises en charge financières des coûts opératoires et des circuits de transmission des résultats d'analyses.

Niveaux actuels de surveillance

La surveillance des blaireaux qui concerne les piégeurs et la Louve-

terie est programmée dans les départements classés niveau 2 et 3. Dans les départements de niveau 2, cela consiste en un piégeage et une analyse d'un échantillon de 15 blaireaux autour des foyers bovins de tuberculose les plus récents ; la surveillance événementielle (analyse des animaux retrouvés morts le long des voies de circulation) est renforcée. Dans les départements de niveau 3 où des cas de tuberculose ont été détectés au sein du grand gibier, l'analyse des blaireaux porte sur des échantillons plus conséquents dans des zones à risque plus larges. La surveillance événementielle y est également renforcée. A l'échelon national plus de 2400 blaireaux ont été contrôlés cette année. 2697 avaient été contrôlés en 2014.



Départements de niveau 2 :

Corrèze, Deux-Sèvres, Doubs, Gironde, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Haute-Vienne, Loire-Atlantique, Manche, Marne, L'Orne, le Calvados et la Vienne vont vraisemblablement passer prochainement en niveau 2.

Départements de niveau 3 :

Ardennes, Ariège, Charente, Charente-Maritime, Côte d'Or, Dordogne, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques.

Les DDecPP (Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations qui comportent les anciens « Services vétérinaires ») ont pour mission d'organiser, avec les partenaires locaux, la mise en œuvre de ces mesures de surveillance dans les départements concernés. Les agriculteurs, chasseurs, piégeurs et Lieutenants de Louveterie sont régulièrement informés de l'intérêt que représente la collecte des cadavres de blaireaux tués par collision et ils y participent activement. Les opérations de prélèvement de blaireaux (susceptibles de véhiculer la maladie) sont placées sous la responsabilité des Lieutenants de Louveterie du département qui organisent la mise en œuvre de ces opérations sur leur territoire de compétence.



■ Premier cas de tuberculose sur un sanglier en Sologne

En janvier 2015, l'infection par *Mycobacterium bovis* d'un sanglier prélevé dans le Loir-et-Cher (41) a été confirmée par le Laboratoire national de référence pour la tuberculose bovine de l'Anses (LNR). Aucun foyer de tuberculose bovine n'avait été détecté dans ce département depuis 1986. Il s'agit du premier cas de tuberculose dans la faune sauvage éloigné de tout foyer bovin. Le mystère demeure !

La suspicion a été posée le 28/01/2015 grâce au réseau SAGIR et à la vigilance d'un chasseur. Le sanglier, un mâle de six mois environ (30 kg), se déplaçait avec difficulté, ce qui peut être un des signes de la maladie. Le chasseur a alors abattu l'animal et lors de l'éviscération, il a remarqué des nodules à l'intérieur de la carcasse. Le chasseur a alors eu le bon réflexe de contacter immédiatement le représentant départemental SAGIR, qui est aussi le référent Sylvatub du département. Le cadavre de l'animal a alors été transporté au laboratoire départemental d'analyse de Touraine.

L'autopsie réalisée au laboratoire a révélé des lésions pulmonaires caractéristiques ainsi que des lésions évocatrices de tuberculose sur plusieurs ganglions (nœuds) lymphatiques. Les analyses effectuées au Laboratoire départemental de Touraine étaient positives sur chaque prélèvement réalisé et la présence de *Mycobacterium bovis* a ensuite été confirmée par le Laboratoire national.

Suite à ce cas, la Direction générale de l'alimentation du Ministère de l'Agriculture a commandé à l'ONCFS et l'Anses une mission d'appui scientifique et technique. Cette mission avait pour objectifs d'identifier les facteurs de risque pouvant être à l'origine de cette infection et de formuler des recommandations en matière de surveillance tant pour les ruminants domestiques que pour la faune sauvage. Conformément aux recommandations formulées, un dépistage de la tuberculose bovine par IDC sur les bovins de plus de 24 mois a notamment été conduit dans les élevages bovins résidant ou pâturant dans les communes situées dans un

rayon de 5km autour de la commune de découverte du sanglier. Aucun animal infecté n'a été détecté à ce jour (sur 844 animaux dépistés).

Parallèlement, une surveillance programmée de la faune sauvage a débuté dès le printemps avec l'analyse systématique d'échantillons de cerfs et de sangliers en milieu ouvert.

Une surveillance programmée dans les parcs et enclos de chasse de la zone à risque sera sans doute recommandée.

Dans ce contexte, le Loir-et-Cher a

été classé en niveau 3 de surveillance Sylvatub.

Plus la détection de la tuberculose dans la faune sauvage est précoce moins ses conséquences seront importantes ; l'examen de carcasse a un rôle important à jouer dans ce but.

Extraits du bulletin Sylvatub - n°4 de novembre 2015

(Un dossier complet des résultats Sylvatub 2014-2015 est en ligne sur le site de la Plateforme d'épidémiologie en santé animale.

CANTAL

Réunion d'information sur la police de la chasse



Le vendredi 4 décembre, les Lieutenants de Louveterie du Cantal avaient rendez-vous à Laveissière pour une réunion de perfectionnement consacrée à la police de la chasse, en partenariat avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

C'est Monsieur Régis Aubert, technicien supérieur de l'environnement, actuel responsable de la brigade de Chalinargues, accompagné de Monsieur Patrick Lalo et de Madame Sophie Beneche du service environnement de la Direction Départementale des Territoires, qui pendant toute la soirée, a rappelé aux Lieutenants de Louveterie, la législation portant sur la police de la chasse.

Trois heures d'échange riches en questions-réponses ont permis aux

Lieutenants de Louveterie de mieux cerner les subtilités législatives de la police de la chasse, inhérentes aux différences entre l'action de chasse et l'acte de destruction. Tout le monde s'est félicité de cette soirée intéressante ; l'association des Louvetiers du Cantal, par la voix de son président, Gérard Brunhes a remercié les intervenants et mis en avant tout l'intérêt de la coopération entre l'ONCFS et la Louveterie.

Gérard CUSSAC

Quelques nouvelles de l'UNUCR

L'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge a depuis le 25 juin dernier un nouveau président, Claude Hubert; François Magnien, après 20 années de présidence, désormais vice-président est en charge de la formation. Il nous informe que ses stages nationaux d'initiation et de perfectionnement auront lieu :

- du 15 au 17 avril 2016 à Beaumont les Autels (Eure et Loir)
- du 24 au 26 juin 2016 à Velaine en Haye (Meurthe-et-Moselle)

Vous pouvez contacter François Magnien

18 rue de la Louvière 55100 Haudainville (francois.magnien@unucr.fr)

L'UNUCR compte à ce jour 860 conducteurs : pour la saison cynégétique 2014-2015, 8144 gibiers ont grâce à eux été retrouvés.

Bravo et merci

LOUVETERIE.COM

et nouveau site internet d'enregistrement de fiches de missions et interventions des Lieutenants de Louveterie

A chaque mission confiée par l'administration, le Lieutenant de Louveterie doit en rendre compte à l'autorité dont il dépend : il remplit une fiche de résultat d'intervention dans les plus brefs délais.

La diversité des supports utilisés, que ce soit sur papier ou par le biais de l'informatique et ses nombreux fichiers disparates, occasionne un gros travail de collecte et de synthèse en fin d'année pour ceux qui en ont la charge.

Les secrétaires départementaux ou le personnel des DDT doivent souvent faire plusieurs relances pour obtenir les renseignements exigés par notre Ministère de tutelle.

Pour répondre à ces problèmes mais également pour avoir un bilan de situation permanent, la région Lorraine et plus particulièrement le département de la Meuse vient de mettre au point un SITE INTERNET d'enregistrement des fiches de résultat d'intervention.

Le principe est simple :

à partir d'une fiche unique et identique pour tous les louvetiers, tous les éléments de leurs sorties et interventions, réunions ou battues, sont enregistrées, protégées et comptabilisées sur un compte personnel hébergé sur le site.

Chaque Louvetier a accès en permanence à ses fiches et il est le seul à pouvoir en modifier le texte. Ses compte-rendu mensuel, annuel, ses états de régulation des nuisibles se font automatiquement et de façon continue ; il n'est plus nécessaire de faire des synthèses, le site s'en charge.

Vos responsables locaux (DDT, Président et secrétaire de l'Association départementale) ont une situation départementale permanente de chaque Louvetier et de l'ensemble du groupe départemental.

Les renseignements constants et précis qu'ils reçoivent peuvent leur servir dans toutes les réunions importantes dont ils ont la charge, à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un iPhone.

Le site, actuellement à l'essai, permet de constituer sans effort, sans recherche fastidieuse et sans erreur, la mémoire de nos actions sur le terrain.

Il faut 10 minutes pour remplir une fiche de mission, une simple validation et les données sont sauvegardées chacune à leur place pour l'exploitation statistique ultérieure.

Pour les zones rurales dont les lignes téléphoniques ont un faible débit internet, une fiche spéciale EXEL a été créée. Le secrétaire ou responsable départe-

mental dès réception, pourra l'inclure sur le compte du Louvetier concerné. Chaque fiche peut être envoyée par mail depuis le site (avec un dossier ou une photo si nécessaire) à nos donneurs d'ordre ou tout autre destinataire de votre choix.

Votre secrétaire ou responsable départemental, en plus des synthèses automatiques, pourra transférer sur un tableur EXCEL les données dont il a besoin, les trier par thème, mois, espèces... en fonction des demandes et établir tout tableau ou graphique éventuellement nécessaires en réunion.

Chaque président régional a reçu un code personnel depuis quelques mois lui permettant de tester le système à partir de ses propres fiches. Il peut déjà vous donner un aperçu des possibilités du site.

Un groupe expérimental national a été mis en place avec toutes les régions de Louveterie de France. L'utilisation de ce site a été validée lors du Conseil d'Administration National du 18 décembre 2015 qui a pris en compte les remarques spécifiques de chaque région.

Une présentation sera faite prochainement à notre Ministère de tutelle pour avis.

Pour tout renseignement complémentaire :

DETHOOR Jean-Philippe,

concepteur de la partie pratique et logistique du site.

Président des Louvetiers de la Meuse et de la Région Lorraine
palymaly.dethoor@free.fr

IN MEMORIAM

Louvetier honoraire du Morbihan :

M. André le Tarnec nous a quittés le mardi 24 novembre

André le Tarnec Louvetier honoraire du Morbihan s'est éteint le mardi 24 novembre à l'âge de 78 ans, après avoir lutté courageusement contre la maladie. Après une carrière dans la police, André le Tarnec fut nommé Lieutenant de Louveterie en 1989 ; il quittera la fonction en 2009, atteint par la limite d'âge. Au cours de ces mandats, André le Tarnec assumera la fonction de trésorier de l'Association départementale des Lieutenants de Louveterie. Il fut également nommé commissaire enquêteur à la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan lors de la création des ACCA.

L'Association départementale des Lieutenants de Louveterie du Morbihan présente à son épouse et à sa famille ses très sincères condoléances.

Daniel Dréano

Association des Lieutenants de Louveterie de France

Reconnue d'utilité publique par décret du 1er Mai 1926

Siège social : 60, rue des Archives - 75003 Paris

VOS CONTACTS

MEMBRES DU BUREAU

Président

Bernard COLLIN

BP1 59132 TRÉLON

03 27 59 70 29 (matin)
saadt.bc@gmail.com

Vice-Président

Maurice SAINT CRIQ

25, chemin du Banqué
31600 LABASTIETTE

05 61 56 14 35 - 06 59 34 47 10
maurice.saintcriq@gmail.com

Secrétaire

Jean-Luc BRIFFAUT

6, rue de France
51490 EPOYE

03 26 48 70 22 - 06 07 57 90 07
jlbrif@aol.com

Trésorier

Alain BRISARD

Le Gué de Lente
61250 ST NICOLAS DES BOIS

02 33 26 05 38 - 06 81 51 35 02
brisardalain@hotmail.fr

Membre

Jean-Claude MATHÉ

*Responsable de la gestion et vente
de matériel, insignes et
objets promotionnels*

Le petit Epot
17, impasse des chétifs chênes
36330 LE POINCONNET

02 54 35 48 94 - 06 19 37 03 90
Fax : 02 54 07 71 45
claudine.mathe0803@orange.fr

Membre

Emile SAMAT

Commission Loup

Villa l'Olivière
1083 chemin de la Barbarie
83270 ST CYR SUR MER

04 94 26 11 37 - 06 88 90 52 11
emilsamat@hotmail.fr

Membre

François PROUZEAU

*Commission communication
et gestion du site internet*

Beaulieu
17170 LA LAIGNE

06 09 71 23 57 - Tél. pro : 05 46 56 53 60
francois.prouzeau.gtclarochelle@wanadoo.fr
francois.prouzeau@orange.fr

COMMISSIONS

Commission

juridique et fiscale :

Maurice Saint CRIQ
François PROUZEAU

Communication

et gestion du site internet :

François PROUZEAU
Jean-Luc BRIFFAUT
Maurice SAINT CRIQ

Commission Loup :

Bernard COLLIN
Emile SAMAT
Michel TAPPAZ
Jean-Philippe DETHOOR
Christian LEBECQ
Michel METTON

Relations avec

la Société de Vénérerie :

Gérard COURCIER La Motte 53150 MONTOURTIER
02 43 90 09 24 - 06 08 94 61 05
gerard-courcier@orange.fr

Jean-Claude MATHÉ
André PIOC

Commissaire sanitaire :

Bernard COLLIN

Comité de rédaction

de la «Lettre de la Louveterie» :

Bernard COLLIN
Jean-Luc BRIFFAUT



RAPPEL : COTISATION 2016

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 20 juin 2015, le montant de la cotisation nationale 2016 sera de 35 €. Elle doit être impérativement acquittée avant le 31 mai 2016, à l'adresse du Trésorier Mr Alain Brisard.

BON DE COMMANDE

ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE

Reconnue d'utilité publique (Décret du 1er mai 1926)

Date de la commande :

	Adresse :	Adresse de Livraison :	Adresse de facturation :
Département :			ASSOCIATION OU GROUPEMENT
N° de téléphone :			DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE
Nom et prénom :			DU DEPARTEMENT
Adresse :			*****
Code postal - Ville :			

Insignes réglementaires et accessoires - Franco de port

ARTICLES	P.U.	Quantité	TOTAL
Insigne réglementaire ø 40 mm	30,00 €		
Porte insigne en cuir	4,00 €		
Insigne modèle réduit ø 23 mm	20,00 €		
Insigne pins de congrès ø 18 mm	20,00 €		
Insigne piqueur ø 30 mm	15,00 €		
Epingle cravate	15,00 €		
Ecussons (tissu) scratch	6,00 €		
Barette Lieutenant de Louveterie scratch	7,00 €		
Guide Lieutenant de Louveterie (édition 2011)	6,00 €		
Panneau magnétique 20 x 20	20,00 €		
Autocollant pare-brise	3,00 €		
Timbre caoutchouc	20,00 €		
Cravate -nouveau modèle-	20,00 €		
Foulard femme - 68 cm x 68 cm	25,00 €		
Médaille commémorative	60,00 €		
Porte-clés Lieutenant de Louveterie	5,00 €		
Sac à bottes (adapté aux bottes de vènerie)	26,00 €		
Sacoche cuir avec poignée	200,00 €		
Sacoche cuir avec sangle	160,00 €		
Dagues pliantes (manche bois de cerf + avec insigne)	200,00 €		
Couteaux «Thiers» de poche	30,00 €		
Echarpe polaire bleue avec tête de loup brodée	20,00 €		
TOTAL A REGLER			
une facture est établie pour toute commande supérieure à 100 €			

Nouveaux tarifs applicables au 1er Janvier 2015.

Date

Signature

du présent **BON DE COMMANDE**
(à envoyer à l'adresse ci-contre).

Chèque N°

**Chèque à l'ordre de l'Association
des Lieutenants de Louveterie de France,
à adresser à :****Jean-Claude Mathé -**Le petit Epot - 17, impasse des châtifs chênes -
36330 Le Poinçonnet

Tél. 02 54 35 48 94 - 06 19 37 03 90 -

claudine.mathe0803@orange.fr

PETITE ANNONCE**LES COMMANDES DE VETEMENTS A LA SOCIETE BALSAN**
sont à adresser à la Sté BALSAN ZI La Malterie BP57 36130 Deols
avec un chèque à l'ordre de la Sté Balsan.
Tél. : 02.54605573 - Fax : 02.54605001 à l'attention de Melle Barniers